



Contrat de vente de véhicule d'occasion non respecté

Par **stephetmike0305**, le **09/02/2008** à **11:48**

Bonjour,

En décembre 2007, j'ai acheté un véhicule d'occasion (807 HDI) chez un concessionnaire. Lors de la vente de ce véhicule, le vendeur nous a fait une offre, à savoir l'obtention d'un 6^{ième} siège. Il l'écrit sur le contrat avec la mention "obtention d'un siège selon disponibilité". Depuis décembre 2007, je n'ai rien, et ce malgré mes relances par recommandé avec AR. Est-ce bien légal et comment puis-je me défendre ?

Sachant que depuis plusieurs mois, il existe des 807 avec un siège arrière disponible sur son parc et que aucun de ces sièges ne m'a été proposés.

Merci de votre réponse.